

Les femmes au Barreau

par Pierre-Olivier Sur*

Faisant le constat de la féminisation du monde judiciaire, l'Union des Jeunes Avocats de Paris présidée par Aurélie Berthet, a organisé jeudi 30 avril à l'auditorium de la Maison du Barreau, une conférence sur les conditions d'exercice professionnel des femmes intitulée "La Femme est-elle un Homme comme les autres ?" Nous publions ci-après l'intervention de Pierre-Olivier Sur, avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Jean-René Tancrede

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35



Pierre-Olivier Sur

Pour Cicéron, le métier d'avocat consiste à : plaire, séduire, convaincre. (*delectare, movere, docere*).

I. Les femmes ont pris le pouvoir au Barreau et dans les cabinets

Regardez, elles sont immenses... Voici Gisèle Halimi et Christine Lagarde, qui n'ont rien à envier à Robert Badinter et à Jean-Michel Darrois ; de même que Françoise Cotta et la regrettée Mme Smadja n'ont rien à envier aux meilleurs avocats pénalistes hommes de leur génération. (Dans l'affaire ELF, c'est la plaidoirie de Françoise Cotta qui a le plus retenu

l'attention et l'admiration de la presse, tandis que tout le palais du pénal a successivement défilé à la barre).

Voilà Geneviève Augendre, Catherine Paley-Vincent, Dominique de La Garanderie, qui n'ont rien à envier aux meilleurs de nos meilleurs bâtonniers et spécialistes de la déontologie ou de l'éthique professionnelle.

Sur le podium du Conseil de l'Ordre défilent, magnifiquement, depuis l'an 2000 : Nathalie de La Chaise, Christine Sigaux Cornevaux, Clotilde Galy, Mathilde Jouanneau, Nathalie Carrère, Frédérique Pons, Caroline Toby, Marie-Aimée Peyron, Marie Vicelli, Dominique Piwnica, Florence Lyon-Caen, Marie-Claude Habauzit-Dutilleux, Brigitte Longuet, Béatrice Castellane, Aïcha Conde, Caroline Mecary, Maryla Goldszal, Laurence Mariani, Marie-Chantal Cahen, Marie Babelaere-Pettré, Heidi Rancon-Cavenel, Françoise Mendel-Riche, Sophie Soria, Florence Attias, Marie Babelaere-Pettré, Hélène Bornstein, Sandrine Burbure, Céline Cadars-Beaufour, Sabine du Granrut, Franceline Lepay, Martine Malinbaum, Chantal Meininger-Bothorel, Rachel Saada, Julie Couturier, Hélène Poivey-Leclercq, Emmanuelle Hauser-Phelizon, Sophie Dion, Sarah Baruk, Jacqueline Socquet-Clerc-Lafont. Et nul n'a oublié celles qui ont précédé : les Elisabeth Deflers, Françoise Navarre, Corinne Lepage, Jeannine Franceschi-Bariani, Béatrice Léopold-Couturier, Jacqueline Beaux-Lamotte, Marie-Anne Gallot Le Lorier, Marie-Hélène Cohen Guilleminet, Denise Toinel-Tournois, Martine Boitelle-Coustau, Christiane Feral-Schultz, Marie-José Fronteau, Anne de La Morinière, Véronique Tufal, Mary-Daphné Fishelson, Marie-Christine Sari, Laurence Bedossa et Elisabeth Moiron-Braud⁽¹⁾.

Alors les observateurs salueront toutes celles qui aujourd'hui portent haut les couleurs de la femme avocate : à l'UJA, à la Conférence du stage, au CNB, dans toutes les élections

ordinales tel que le succès récent de la liste "Femme et droit" de Marie-Claude Habauzit-Dutilleux.

Derrière les idoles, il y a trois chiffres à retenir pour le Barreau de Paris⁽²⁾ :

- répartition femmes / hommes : 50,1 / 49,9 (2009),
- titulaires du CAPA femmes / hommes : 60 / 40 (trois dernières promotions),
- répartition femmes / hommes dans les instances représentatives : 33 / 66 (contre 20 / 80 pour les fonctions électives de représentation nationale tel que le Parlement, etc.).

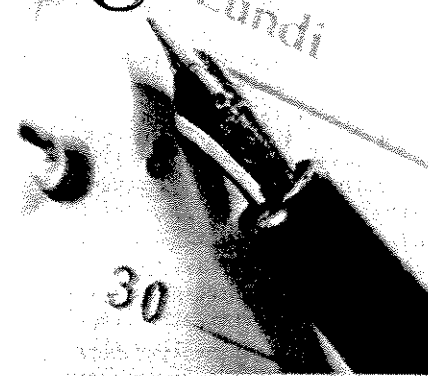
Ainsi les femmes ont pris le pouvoir au Barreau de Paris !

Et la tendance ne pourra jamais s'inverser. Il faut se souvenir qu'en 1975 Geneviève Augendre était la seule femme élue au Conseil de l'Ordre et qu'il y avait en 1990 un peu plus de 60% d'hommes au Barreau de Paris. Aujourd'hui, sans risque de se tromper, on peut affirmer qu'il y aura 60% de femmes au Barreau de Paris en 2025.

Le seul problème qui demeure est : l'argent... C'est un problème au Barreau et c'est en particulier un problème de société. On sait en effet que lorsqu'une profession se féminise, son revenu moyen diminue... au point qu'elle finit par être désertée par les hommes (cf. l'exemple des enseignants et des magistrats).

II. Mais les femmes continuent à gagner moins que les hommes, parce que leur exercice professionnel demeure différent

On compte parmi les 100 plus gros cabinets d'affaires parisiens, 1 000 associés, dont 20% de femmes⁽²⁾.



Les principaux cabinets dont le taux d'associés est supérieur à 33% concernant les femmes sont : Bird & Bird (50%), August & Debouzy (35%), Fromont Briens (42%), DS Avocats (35%), Ashurst (33%).

Les principaux cabinets dont le taux d'associés est inférieur à 10% concernant les femmes sont : Gide, Jeantet (il convient tout de même de saluer Loraine Donnedieu de Vabres), Cleary & Gottlieb, Herbert Smith, Bredin Prat.

Et il résulte de ce qui précède un décalage de revenus homme / femme dans la profession d'avocat à Paris.

Par ailleurs la répartition de femmes est plus importante dans les petites structures et concernant l'exercice du droit des personnes - ce qui, en termes de taux horaire, est moins "profitable" que dans les grosses structures et le droit des affaires.

Ainsi, le revenu annuel moyen au bout de 10 ans d'exercice (l'avocat est alors âgé de 40 ans) est de 100 000 € pour les hommes et 60 000 € pour les femmes, tandis que le revenu moyen d'un avocat de 50 ans est de 200 000 € pour les hommes et 180 000 € pour les femmes⁽¹⁾.

III. L'influence des femmes au Barreau a d'ores et déjà modifié les pratiques professionnelles

D'abord la spécificité de la profession d'avocat dans la gestion du temps (on y travaille plus que dans les autres métiers, mais on peut y organiser mieux son temps ou de façon plus souple) et l'émergence des nouveaux moyens de communication dits nomades doivent permettre d'adapter, par l'excellence, la profession

d'avocat à l'exigence naturelle des femmes - la maternité - qui souhaitent exercer l'une et l'autre, au mieux et dans toute leur dimension.

Sociologiquement, on est passé au Barreau d'un modèle "homo homini lupus" (le fait qu'il n'y a pas de traduction possible au féminin de la formule "l'homme est un loup pour l'homme" est très caractéristique), à un modèle de "résilience" via le "compassionnel".

Ainsi la médiation et la conciliation montent en puissance (cf. rapport Magendie).

Par ailleurs, la place laissée aux victimes (donc à la partie civile) est de plus en plus importante - trop importante ?

En tout état de cause ces nouveaux marchés du droit offrent naturellement aux femmes une place privilégiée.

Alors la femme ne doit plus copier le pire travers de l'homme "male dominant", pour réussir au Barreau (ce que Jean-Denis Bredin appelle "l'enflure" du mauvais avocat). Elle doit y apporter une altérité positive en termes de médiation, de conciliation, d'empathie... Et si la plaidoirie a tellement évolué depuis quelques années en gagnant de la sobriété, de la légèreté, de la rapidité, peut être est-ce dû à la féminisation de la profession.

Pour conclure, il faut oser dire que l'amélioration actuelle de la profession d'avocat et de l'art de plaider doivent beaucoup à l'arrivée massive des femmes qui oblige désormais l'homme à révéler, à travers son exercice professionnel, la plus belle part de lui-même : sa féminité.

Notes :

1 - Cette liste nous a obligeamment été remise par Geneviève Augendre dans le discours qu'elle a prononcé au "Dîner des dames du Conseil" le 18 décembre 2008.

2 - Rapport au Conseil de l'Ordre de Laurence Mariani "Commission de l'exercice professionnel des femmes".

3 - Conseil National des Barreaux (octobre 2008 - "Avocats : faits et chiffres - une profession qui avance").

*Pierre-Olivier Sur est avocat au Barreau de Paris

2009-351

COLLOQUE

L'actualité de la procédure et de l'exécution

15 mai 2009

Palais de la Bourse - Marseille

Organisateur : 01 34 74 38 95 -
jeande.veronique@orange.fr

2009-352

105^{ème} CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE

Propriétés incorporelles de l'entreprise

du 17 au 20 mai 2009 - Lille

Organisateur : 01 44 90 3 1 74 -
caroline.gaffet@notaires.fr

2009-353

CONFERENCE

Souvenirs du théâtre de Belleville

Evénements, acteurs et personnalités de son histoire

20 mai 2009

Maison du Barreau - Paris

Salle du Conseil - Marie du XX^{ème} arrondissement de Paris

Organisateur : <http://ahav.free.fr>

2009-354

CONFERENCE

La crise financière : aspects juridiques

25 mai 2009

Grande salle d'audience

Tribunal de commerce de Paris

Organisateur : 01 46 28 38 37 -

isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

2009-355

CONFERENCE

La crise financière : aspects juridiques

25 mai 2009

Grande salle d'audience -

Tribunal de commerce de Paris

Organisateur : 01 46 28 38 37 -

isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

2009-356

REPÈRES

Pierre-Olivier Sur

Né en 1963

Licence ès Lettres, Université de Paris

IV Sorbonne

Maîtrise de droit privé général,

Université de Paris II - Assas

Diplômé IEP Paris

Secrétaire de la Conférence du stage

(1990)

Membre du Conseil de l'Ordre (1999-

2000)

Professeur à l'Ecole de Formation du

Barreau et à l'IEP

Membre du Comité d'Ethique du

Barreau de Paris

Administrateur du Fond de Garantie

des victimes des actes de terrorisme

et autres infractions

Inscrit au barreau de Paris en 1985

A notamment plaidé les affaires

Schuller Maréchal, sang contaminé,

Crédit Lyonnais, financement du RPR,

HLM de la Ville de Paris, ELF, Erika.

Compétences :

- Droit pénal et droit pénal des

affaires

- Droit de la responsabilité

Publications :

Blanchiment, tous complices ?,

Finance et Gestion (mars 2000)

Les associations : un maillon

essentiel de l'accès au droit,

Juris Association (avril 2000)

Les autorités administratives : entre

soumission et indépendance,

La Tribune (juillet 2000)

Le point en matière de nullités de

procédure pénale au fil des cent

dernières décisions de la Chambre

d'Accusation de Paris, avec Benoît

Chabert,

Gazette du Palais (novembre 1997)

Cours de Droit Pénal Général, avec

Benoît Chabert,

Editions Dalloz, 2^{ème} édition, 1997

La prescription en matière pénale,

Le Quotidien de Paris (avril 1996)

Le pénaliste... à l'école, on nous

prendait pour des romantiques,

La Tribune Défossé (janvier 1996)

Cabinet :

Fischer, Tandeau de Marsac,

Sur & Associés

46, avenue d'Iéna - 75116 PARIS

Téléphone : +33 1 47 23 47 24